



Participez à la construction du plan vélo

[Nivillac poursuit son Plan Vélo](#)

La commune de Nivillac accompagnée par le cabinet Mobhilis initie une démarche de co-construction pour son Plan Vélo.

Dans le cadre de la mise en place du Schéma Vélo Intercommunal de la Communauté de Communes ARC SUD BRETAGNE, la commune de Nivillac a décidé de lancer une consultation pour son Plan vélo. L'objectif est de répondre au défi du changement climatique en facilitant les déplacements moins polluants pour l'environnement et de développer les mobilités actives sur le territoire de Nivillac.

Ce plan vélo vise à déployer sur la commune des mesures en direction des cyclistes selon trois axes :

- La **sécurité** (sensibilisation au partage de la rue, respect des vélos, aménagement et entretien des chaussées, entretien des vélos, formation des cyclistes...)
- Le **stationnement** (Plan accroche-vélo, stationnement devant les écoles, partage vélos/motos...)
- Les **itinéraires cyclables** à aménager sur Nivillac pour accéder aux communes limitrophes.

La commune de Nivillac a donc décidé de mettre en place une démarche de co-construction afin d'imaginer et de dessiner ensemble un Plan Vélo et mobilités actives pour les années à venir.

Une démarche participative

Dans une démarche de co-construction, la commune souhaite associer les habitants pour mettre en œuvre son Plan Vélo et penser collectivement le projet de déploiement du vélo dans la commune. L'élaboration du Plan Vélo de Nivillac vise à s'appuyer sur « une expertise citoyenne » la plus large possible, afin de répondre au plus près aux besoins et aux attentes des habitants.

Dans cette dynamique de co-construction avec les habitants, des groupes de travail vélos constitués d'élus, d'associations cyclistes, de parents d'élèves, des services de la commune, des partenaires, la commune de Nivillac, en lien avec le Schéma Vélo d'Arc Sud Bretagne, vont être organisés. Les travaux issus de cette concertation permettront de définir à court, moyen et plus long terme des aménagements, des actions et des services visant à faciliter l'usage du vélo, et inciter autant que possible sa pratique.

Saisissez-vous de cette opportunité pour proposer des idées qui vous tiennent à cœur, en fonction de vos besoins et de vos attentes. C'est l'occasion pour vous de participer de manière active à l'aménagement de votre cadre de vie.

Comment participer ?

Que vous soyez habitant, membre d'une association ou professionnel, habitués à vous déplacer à vélo, ou non, nous avons besoin de vous !

Inscrivez-vous au groupe de travail plan vélo en mairie par téléphone : 02 99 90 62 75 ou par mail : mairie@nivillac.fr

Vous recevrez alors toutes les informations concernant ce dossier

Les ateliers de concertation

Premier atelier : Jeudi 6 octobre 2022 à 18h30 en mairie

Ce premier atelier (Phase 1 Diagnostic) a été l'occasion d'identifier les aménagements cyclables existants, les équipements dédiés aux vélos, les points de vigilance, les pôles générateurs de mobilité, ainsi que les motivations, les faiblesses et les freins à la pratique du vélo sur la commune. Ce temps d'atelier a été animé par Mobhilis, le bureau d'étude en charge de la mission.

Deuxième atelier : Mardi 17 janvier 2023 à 18h30 en mairie

Ce deuxième atelier (Phase 2 Scénario) visera à vous présenter les aménagements existants, les premiers tronçons à aménager, à identifier les besoins de liaisons, d'aménagements et de services vélos (stationnements, matériel, réparation, animations, communication...)

**Vous pouvez vous inscrire sur la liste des participants par mail : mairie@nivillac.fr
ou par téléphone : 02 99 90 62 75**

Pour aller plus loin sur le sujet :

[Aménagements cyclables provisoires : Tester pour aménager durablement \(Cerema - 2020\)](#)

[Accidentalité routière en 2018](#)

[Aménagements cyclables \(Ministère de l'Écologie - 2009\)](#)